



## DONNÉES DE SÉCURITÉ



# OX-BOND SE2

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

### 1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom : OX-BOND SE2  
Référence commerciale : RE01001

### 1.2. Utilisation de la substance/préparation

Adhésif

### 1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,  
Rue Aristide Berges,  
21800 Sennecey Les Dijon  
Tél. 03 80 47 06 18  
Fax. 03 80 32 96 47

### 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Liq. 2, H225 Liquide et vapeurs très inflammables  
Peau Irrit. 2, H315 Provoque une irritation de la peau  
Irritation des yeux. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires  
Sensibilisation de la peau 1, H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

Les hautes concentrations de vapeur peuvent causer des effets d'ivresse et de maladie. Le produit dégraisse la peau, est irritant pour les yeux et les tissus fragile, cause un effet de forte fraîcheur pendant l'évaporation, influence le système nerveux central, se résorbe rapidement dans l'estomac. Une importante quantité de produit avalé cause l'évanouissement. Une grande quantité de produit peut affecter les eaux souterraines.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



### 2.3. Autres dangers

H225 Liquide et vapeurs très inflammables  
H315 Provoque une irritation de la peau  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 Peut irriter les voies respiratoires  
H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

P305 + P351 + P338 En cas d'irritation des yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact et continuer à rincer.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Composition :

**Partie A** : Diméthacrylate modifié, méthacrylate, esters phosphoriques, catalyseurs, stabilisateurs.

**Partie B** : catalyseurs et stabilisateurs à base d'éthanol

### Composant contribuant au danger :

CAS n° : 64-17-5  
Nom : Ethanol  
Classification : GHS02, H225

CAS n° : 607-134-00-4  
Nom : Méthacrylate  
Classification : GHS07, H315, H319, H335, H317

Nom : Esters Phosphoriques

Classification : GHS05, H314

## 4. PREMIERS SECOURS

**Informations générales:** Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, qui peut être causée par le produit

**Après contact avec la peau:** laver abondamment à l'eau et au savon

**Après inhalation:** air frais

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes sous l'eau courante et consulter un médecin

**Après ingestion:** Consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié :

CO2, eau pulvérisée ou poudre.

### Équipement de protection :

Ne pas rester à proximité de la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique appropriés et appareil respiratoire indépendant.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Les précautions individuelles :

Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer la provision d'air frais.

### Les précautions pour la protection de l'environnement :

éviter le rinçage à l'eau courante ou souterraine.

### Les méthodes de nettoyage :

Essuyer avec du papier absorbant. Nettoyer à l'eau les zones contaminées.



## DONNÉES DE SÉCURITÉ



### OX-BOND SE2

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1. Manipulation

Prendre les mesures d'hygiène habituelles. Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions.

##### 7.2. Stockage

Stocker à une température inférieure à 25°C/77°F, au sec, éloigné des denrées alimentaires. Bien fermer les conteneurs.  
Classification: 3A(liquide inflammable)

##### 7.3. Utilisation(s) particulière(s)

RAS

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

##### 8.1. Valeurs limites d'exposition

CAS N°	Nom	art	valeur	unité
64-17-5	Ethanol	TRGS 900	500ml/m3	(ppm) ou 960 mg/m3

##### 8.2. Contrôle de l'exposition

###### 8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser des vêtements non inflammable(si la valeur VME est dépassée).

- a) Protection respiratoire : masque de protection recommandé
- b) Protection des mains : Porter des gants
- c) Protection des yeux : Lunettes de protection
- d) Protection de la peau : Prendre les mesures d'hygiène habituelles

###### 8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement

RAS

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### 9.1. Informations générales

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Caractéristique

##### 9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Flacon A : ca.1,5 Flacon B : ca 5,5
Point/intervalle d'ébullition :	78°C
Point d'éclair :	12°C
Propriétés explosives :	< 3.5 % v/v > 15 % v/v
Pression de vapeur :	60 mbar
Densité relative :	Flacon A : 1,20 g/cm <sup>3</sup> Flacon B : 0,87 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité :	ND
Hydrosolubilité :	ND
Coefficient de partage n-octanol/eau :	ND
Viscosité :	1,2 Pas

Densité de vapeur :	ND
Taux d'évaporation :	ND

##### 9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) :	-114°C
Température de décomposition (en C°) :	ND
Température d'auto-inflammation (en C°) :	425°C
Solubilité/Miscibilité avec :	

Eau :	soluble
-------	---------

Solvants organiques :	eau
Conductivité :	ND

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

##### 10.1. Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil et initiateurs de radicaux. Le produit est stable par une utilisation correcte.

##### 10.2. Matières à éviter

Eviter le contact avec les métaux alcalins, les hydrures, les agents oxydants forts, les initiateurs de radicaux.

##### 10.3. Produits de décomposition dangereux

Inconnu

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réactions allergiques suite à une exposition chronique du produit possibles.

##### Toxicité aiguë:

LD<sub>50</sub>(oral) rat 6200mg/kg

##### Irritations primaires:

Peau:	irritant
Yeux:	irritant
Inhalation:	Légère irritation des muqueuses. A haute concentration: Ivresse, maladie.
Ingestion:	Possibilité de toxicité si le produit est avalé. A haute quantité: Ivresse, maladie.

##### Réactions allergiques:

Possible aux méthacrylates après exposition chronique.

##### Informations complémentaires:

Suite à une longue période d'utilisation en tant qu'adhésif, aucune maladie n'a été répertoriée.

#### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

##### 12.1. Écotoxicité



## DONNÉES DE SÉCURITÉ



### OX-BOND SE2

RAS

#### 12.2. Mobilité

RAS

#### 12.3. Persistance et dégradabilité

Biodégradable, ne pas rincer à l'eau courante ou souterraine.  
Classification de pollution pour l'eau: WGK=1(substance à légère pollution)

#### 12.4. Potentiel de bio-accumulation

RAS

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT

RAS

#### 12.6 Autres effets nocifs

RAS

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets conforme aux réglementations en vigueur.  
Décharge appropriée ou incinération. Idem pour l'emballage contaminé.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par terre ADR / RID et GGVS / GGVE (Allemagne):

UN 1170 ETHANOL, 3, II

#### Transport maritime IMDG:

UN 1170 ETHANOL, 3, II

EMS F-E S D-

#### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

UN 1170 ETHANOL, 3, II

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Classification selon directives CE:

Le produit est un dispositif médical suivant la directive européenne 93/42 CEE.

#### Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.